

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSÉS : Mme LEMBEZAT (à donné pouvoir à M. le Maire), M. RAMALHO (à donné pouvoir à M. WILS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 – 124 – DÉGRÈVEMENTS : CONSOMMATION FACTURE EAU

Rapport présenté par Monsieur COSTEDOAT, conseiller municipal :

Vu les demandes de dégrèvements concernant plusieurs factures d'eau potable,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 40 fixant les modalités de calcul des dégrèvements sur les consommations d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil municipal après avis du Conseil d'exploitation.

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la Régie des eaux, il est proposé d'accorder les dégrèvements suivants d'un montant total de 2 758,13 € TTC qui se résument comme suit :

Exercice Session	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC DÉGRÉVÉ	
			Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
2022	Fuite	30499		664,29 €
2022	Fuite	404		375,15 €
2022	Fuite	20221001396	87,57 €	
2022	Fuite	20221100165		60,30 €
2022	Fuite	20221000523	117,34 €	
2022	Fuite	20221001607	54,29 €	
2022	Fuite	20221001446	203,16 €	268,87 €
2022	Fuite	20221002188	70,06 €	164,86 €
2022	Fuite	20221000896	80,56 €	
2022	Fuite	20221001721	222,42 €	389,26 €
		TOTAL	835,40 €	1 922,73 €

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-216404301-20221004-22DEL124-DE

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 27 septembre 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur ces dégrèvements.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 octobre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le **17 OCT. 2022**

